

# REGLEMENT INTERIEUR DE LA SoFECT

---

*(adopté par le Conseil d'Administration le 12 février 2018)*

Le règlement intérieur peut être modifié à la demande du CA

## **1. Les champs d'activité et de recherche**

Il y a six champs d'orientations et de recherches spécialisés au sein de la SoFECT :

- Psychiatrie et psychologie
- Endocrinologie
- Chirurgie
- Médico-juridique
- Ethique
- Enfants et adolescents

## **2. La formation continue (FC et FPC)**

La SoFECT a pour mission la Formation Continue de ses membres et des professionnels concernés par les thèmes de ses manifestations. Elle veille à prendre en compte les orientations nationales de FMC définie par les Conseils Nationaux et les priorités de santé publique définies par les tutelles dans le cadre de l'organisation de session de congrès-DPC.

Ses programmes de FC s'adressent aux professionnels libéraux et/ou hospitaliers, quelle que soient leurs sur-spécialités éventuelles. Elle peut ainsi établir des conventions de formation et satisfaire au bilan pédagogique annuel demandé par la Dirrecte pour le renouvellement de son numéro d'activité. Des listes d'émargement des présences seront mises à jour lors de chaque manifestation : membres et non membres

Afin de conserver l'indépendance de ses programmes scientifiques et de FMC, le financement des activités de la SoFECT veille à être essentiellement assuré par les cotisations de ses membres et les droits d'inscription aux congrès et aux ateliers.

Dans toute la mesure du possible, la SoFECT veille au respect d'une démarche scientifique fondée sur les niveaux de preuve lors de ses manifestations.

Le choix des intervenants des manifestations scientifiques (orateurs, experts, modérateurs) est défini au cours des réunions préparatoires du bureau et des responsables locaux des villes désignées pour le congrès annuel de la SoFECT.

L'évaluation scientifique et pédagogique des intervenants de la FC est faite par des questionnaires d'évaluation des participants, afin d'être prise en compte pour les manifestations ultérieures.

### **3. Les congrès**

L'assistance aux congrès de la SoFECT est ouverte aux membres et aux professionnels de santé concernés par la transidentité après examen de leur demande d'inscription.

### **4. La charte**

Révisée périodiquement, la charte annexée à ce règlement intérieur s'impose de façon contractuelle à tous les membres de l'association.